

## **Rapport n°5**

### **Avisu capunanzu à u prugettu di creazione d'una microciucciaghja integrata à u prugettu « la bulle », spaziu di risolza famigliale, destinatu à e famiglie cun giovani zitelli è à i professionali di a perinatalità**

Avis préalable au projet de création d'une micro-crèche intégrée au projet «la Bulle», espace ressource familial, destiné aux familles avec jeunes enfants et aux professionnels de la périnatalité

La Loi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi a institué le Service Public de la Petite Enfance (SPPE), visant à garantir à chaque famille une solution d'accueil de qualité, accessible et équitable pour les enfants de moins de six ans.

A cet effet, depuis le 1er janvier 2025, tout projet de création, d'extension ou de transformation d'un établissement ou d'un service de droit privé accueillant des enfants de moins de 6 ans doit faire l'objet d'un avis favorable préalable de la commune, désormais désignée comme autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant. Cet avis devient une pièce justificative préalable à fournir pour engager une demande d'autorisation auprès de la Collectivité de Corse (CdC).

Dans ce cadre, la Ville de Bastia a été saisie d'une demande portant sur la création d'une micro-crèche insérée dans un projet global par la SARL « la Bulle ».

La structure dite la Bulle se décline en 3 pôles :

- une micro-crèche écologique (le Ruisseau des Sourires) de 12 places accueillant des enfants de 2 mois ½ à 6 ans au rez-de-chaussée
- un pôle de santé (la Source), 7 bureaux à l'étage que pourront occuper des pédiatres, des sages-femmes, des ostéopathes, des psychologues, etc.
- un espace de rencontres et d'activités (L'Oasis) qui servira de lieu d'accueil pour les enfants et les parents.

Le site d'implantation est situé au lieu-dit Belgodere, parcelle BO 95, Route de St Florent.

Ce site était concerné par une modification du PLU voté en Conseil Municipal le 22 mai 2025. Le PLU y prévoit désormais un reclassement de cette parcelle en zone UDb autorisant l'implantation d'activités tertiaires, incluant les pôles de santé, crèches et espaces de services à la population.

Une étude de besoins a été présentée ainsi que les projets des documents nécessaires à l'activité de la structure comme le projet d'établissement et le règlement de fonctionnement.

Cette demande a donc été examinée au regard des besoins identifiés sur le territoire conformément à notre Convention Territoriale Globale et à notre analyse des besoins sociaux.

**Il est donc proposé :**

- D'émettre un avis favorable à la création de la micro-crèche « Le ruisseau des sourires » par la SARL « La Bulle » eu égard au projet présenté.

## SYNTHESE

Inde u quattru di a messa in anda di u Serviziu Pùblicu di a Prima Zitellina (SPPE), a Cità di Bastia hè stata sullicitata per una dumanda d'avisu preliminaru per a creazione d'una microciucciaghja integrata à u prugettu "La Bulle". U prugettu adunisce trè poli : una microciucciaghja eculògica di 12 posti, un polu salute, è un spaziu d'attività parenti-zitelli. U prugettu risponde à i bisogni lucali identificati è vene in cunfurmità cù u PLU mudificatu.